



**RAPPORT  
DE GESTION**

**20  
22**



“  
L'année 2022 a été marquée par des ruptures majeures, avec, pour certaines, des incidences probablement durables, qui nous montrent à quel point il est important de donner du sens dans nos entreprises et nos investissements. C'est dans cette dynamique qu'AGRICA ÉPARGNE a réalisé en 2022 une série d'investissements en termes d'offres et de gestion d'actifs.”

Bernard Lolliot  
PRÉSIDENT

## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2022 a été marquée par des ruptures majeures, avec, pour certaines, des incidences probablement durables. Accentuation des tensions géopolitiques, brutal changement de régime d'inflation, virement de cap des politiques monétaires et remontée brutale des taux obligataires... : autant de nouveaux paradigmes qui ont emporté en 2022, sans distinction, toutes les classes d'actifs et qui continuent de peser sur l'orientation des marchés financiers.

Le phénomène le plus notable est le retour de l'inflation, qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, complique l'action des autorités monétaires dans un contexte de croissance

toujours faible, influence la stratégie des entreprises mais aussi celle des États. Mais les crises portent en elles le germe de leur propre résolution.

Des pistes porteuses de solutions s'ouvrent déjà, comme l'importance du sens dans nos entreprises – notamment par la mise en place d'une épargne salariale responsable – et une transition énergétique désormais enclenchée, fournissant la perspective d'un avenir plus résilient pour tous.

Pour AGRICA ÉPARGNE, l'année écoulée aura été marquée par le maintien de bons résultats, bien qu'en baisse par rapport à l'année précédente, comme en témoignent les comptes sociaux détaillés dans le présent rapport et ses annexes.



**18** ANNÉES

d'expertise en gestion  
de portefeuille responsable



**8** AGENCES

Proximité avec nos clients



**14**

collaborateurs

Pour l'activité de gestion d'actifs, l'ensemble de notre gamme – FCPE, multigestion et gestion en direct – a capitalisé sur notre philosophie de gestion prudente et de maîtrise de la volatilité pour afficher sur l'exercice des performances en ligne avec celles des marchés financiers.

2022 aura été l'occasion de nous renforcer sur le plan technique et humain avec notamment la création d'une équipe de middle office et l'arrivée de nouveaux collaborateurs dans notre équipe de gestion.

Nous avons poursuivi le développement de nos activités auprès du Groupe AGRICA, avec la mise à disposition de notre expertise sur l'offre en unités de compte dans le cadre du PER Assurantiel CCPMA lancé en juillet 2022.

Notre partenariat historique avec Amundi Asset Management a été renforcé avec la création de deux FCPE – Agricola Conviction Long Terme et Agricola Obligataire Long Terme – dont AGRICA ÉPARGNE assure la délégation de gestion.

En Europe et en France, les exigences réglementaires ont continué à se renforcer afin de permettre aux générations futures de bénéficier d'un développement durable social et environnemental. Mais pour garantir cette trajectoire, les efforts à fournir sont encore conséquents, comme nous le rappellent régulièrement les différents rapports scientifiques. C'est dans cette dynamique qu'AGRICA ÉPARGNE a réalisé l'an dernier une série d'investissements tant sur le plan de la recherche, de la formation, de l'engagement et du dialogue auprès des entreprises en portefeuille ou des sociétés de gestion partenaires qu'en matière de transparence et de développement de notre offre de gestion et d'accompagnement.

Conformément à notre engagement pris fin 2021 devant les conseils de surveillance de nos fonds, nous avons, par agrément auprès de l'AMF, transformé 100% de notre gamme de FCPE en fonds de partage.

Par ailleurs, nous avons proposé de nouveaux "dispositifs ESG" en structurant des fonds et des accords d'intéressement mais aussi en accompagnant nos clients épargnants et investisseurs institutionnels sur près de 13 milliards d'euros.

L'activité d'épargne salariale et retraite a été dynamique, comme en témoigne une collecte nette en hausse de 27% sur un an.

Avec une progression de 15%, la collecte brute dépasse son précédent record de 2019.

Les rachats augmentent de 5% sur un an, ce qui reste limité face à la possibilité de déblocage exceptionnel prévu par la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ».

Nous nous efforçons de toujours mieux accompagner les chefs d'entreprise, notamment des PME et TPE, pour leur permettre de bénéficier des vertus des dispositifs d'épargne salariale, tant pour la croissance de leur entreprise que pour le partage de la valeur ou encore pour les avantages fiscaux tant pour l'entreprise que pour ses collaborateurs ou ses dirigeants.

Nous nous félicitons ainsi de réussites commerciales marquantes, parmi lesquelles la digitalisation de l'offre d'épargne salariale et le lancement, en juillet dernier, du PER CCPMA.

C'est toujours avec détermination que nous serons aux côtés de nos clients et de notre maison mère Groupe AGRICA pour les accompagner et servir leurs intérêts dans un environnement où les défis restent nombreux.

Les équipes d'AGRICA ÉPARGNE restent concentrées et engagées pour continuer à faire avancer notre entreprise.

Je renouvelle ma confiance en l'ensemble de nos équipes et associés pour atteindre nos objectifs de croissance. ■



**2,2** MDS

de gestion d'actifs



**100** %

de notre offre d'épargne salariale en fonds de partage pour un impact sociétal

# LOI PACTE

**100** %

d'épargne salariale et retraite Pacte compatible

## Actionnariat de la société

AGRICA ÉPARGNE, filiale à 100% des trois institutions de prévoyance du Groupe AGRICA, selon la répartition suivante :

CCPMA PRÉVOYANCE

**50** %  
du capital

AGRI PRÉVOYANCE

**25** %  
du capital

CPCEA

**25** %  
du capital

## À propos du Groupe AGRICA

**L**e Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus de 1,4 million de cotisants dans 236 800 entreprises,

AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)



## Sommaire

L'activité gestion d'actifs	6
L'activité investissement responsable	9
L'activité épargne salariale et retraite	12
Les comptes annuels	15
Les conventions	18
Les résolutions	19

## Responsabilité sociétale environnementale (RSE)

**La création d'AGRICA ÉPARGNE en 2004 a eu pour objectif de proposer une gestion d'actifs et d'épargne salariale et retraite dans une perspective de long terme. Cet objectif se traduit dans notre engagement depuis 18 ans d'accompagner les projets d'avenir de nos collaborateurs, des entreprises, des salariés et leurs familles, du monde agricole à travers une responsabilité sociétale environnementale transparente et une gestion performante et engagée des investissements.**

**N**otre stratégie (RSE) est un sujet global et quotidien qui se manifeste à travers notre responsabilité sociale d'employeur mais aussi en tant que société de gestion engagée faisant la promotion d'une philosophie d'investissement performante et de conviction.

Nous avons souhaité travailler avec nos collaborateurs autour d'un projet professionnel et personnel équilibré et performant tenant compte de leur évolution de carrière à travers des formations, des outils et services performants adaptés aux besoins de leur métier.

Des dispositifs sociaux de haut niveau pour tous les collaborateurs s'y ajoutent tant sur le plan de la protection sociale, de la prévoyance ou de la retraite supplémentaire que sur le plan alliant vie professionnelle avec projets personnels notamment via des dispositifs épargne salariale et retraite motivants, un accord de télétravail, un lieu de travail agréable et facile d'accès permettant de privilégier la mobilité durable pour tous les déplacements.

Concernant nos partenaires, nous favorisons des acteurs de proximité, engagés et performants dans leur expertise, nous

permettant d'allier respect de nos valeurs, impact carbone, création d'emplois et développement de notre territoire.

Enfin, engagée depuis près de 15 ans pour répondre aux enjeux du développement durable mais aussi pour permettre à ses clients institutionnels et épargnants de donner du sens à leurs investissements, AGRICA ÉPARGNE poursuit avec conviction sa stratégie ESG et climat en ligne avec la charte ISR du Groupe AGRICA.

Cette approche, inscrite dans une démarche d'amélioration continue, vise à ce que l'ensemble des fonds soit analysé sous un prisme ESG, et plus particulièrement à proposer trois fonds promouvant des caractéristiques ESG et climat.

Cette dynamique est complétée pour nos fonds ouverts et en épargne salariale d'une approche 100 % fonds de partage amorcée en 2021 et totalement opérationnelle en 2022, visant un impact sur le territoire à travers l'engagement de la société de gestion de reverser chaque année une partie de ses frais de gestion à des organisations tournées vers la santé pour tous, – Siel Bleu et Clinatéc – sans coût supplémentaire pour nos épargnants.



## AGRICA ÉPARGNE

# Notre mission dans le cadre de la gestion d'actifs



AGRICA ÉPARGNE propose à ses clients, épargnants individuels et investisseurs institutionnels, une gestion reposant sur quatre grands principes :

- le respect de l'**horizon d'investissement** en sélectionnant l'actif le plus adapté à la durée de placement envisagé ;
- des **convictions** fortes qui justifient, de manière concrète, chacun de nos actes de gestion ;
- une prise en compte responsable et volontariste de tous les **enjeux ESG** ;
- une volonté de transparence dans les méthodes et produits utilisés, permettant d'appréhender simplement les objectifs et les résultats de la gestion.

Nos quatre grands principes de gestion se traduisent dans chacune de nos expertises de gestion :

- dans la **multigestion en actions, expertise historique** (sélection de fonds externes) pour le compte des trois institutions de prévoyance du Groupe AGRICA ;
- dans les **fonds d'épargne salariale (FCPE)** en actions, en obligations et au travers de trois fonds "profilés" ;
- dans un mandat et un fonds d'**allocation d'actifs** au bénéfice d'investisseurs institutionnels ;
- dans les deux fonds **actions en direct sur la zone euro** dont l'un a pour particularité d'être tourné vers la santé et l'environnement tout en étant également un **fonds de partage**.

**L'année 2022 a été impactée par plusieurs chocs d'une ampleur sans précédent : des tensions géopolitiques majeures avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une inflation au plus haut depuis 40 ans tant aux États-Unis qu'en zone euro et un resserrement monétaire inédit de la part des principales banques centrales.**

Le retour de l'inflation est probablement l'événement le plus marquant qui a profondément déstabilisé les marchés financiers en 2022. La forte hausse du prix des matières premières énergétiques s'est ajoutée à la première vague inflationniste de 2021 qui résultait des perturbations causées par la pandémie.

Dans ce contexte, les banquiers centraux ont réaffirmé tout au long de l'année leur détermination à juguler l'inflation quels qu'en soient les risques pour l'économie réelle. Après plusieurs années de taux proches de zéro et d'injections massives de liquidités, la FED et la BCE ont ainsi opéré un changement de cap majeur en remontant brutalement leurs principaux taux directeurs.

Sur le plan économique, la zone euro et les États-Unis ont résisté pour le moment à ce changement de paradigme monétaire grâce à un

marché du travail particulièrement robuste et à une bonne tenue de la consommation des ménages. Le taux de chômage a atteint un point bas historique aux États-Unis (< 4%) et en zone euro (< 7%), et les entreprises continuent de faire face à des pénuries de main-d'œuvre. Cette situation alimente des hausses de salaires conséquentes qui pourraient atteindre 5% en 2023 des deux côtés de l'Atlantique.

En outre, les pénuries de gaz ont été évitées en zone euro, permettant d'écarter les risques de récession notamment en Allemagne.

Du côté des entreprises, les bénéfices par action des entreprises du MSCI EMU ont progressé de 20% en 2022, soutenus par une croissance nominale du PIB mondial élevée, une forte capacité à répercuter les pressions inflationnistes dans les prix et des bénéfices records de certains secteurs tels que l'énergie ou le luxe.

Sur les marchés financiers, les tensions géopolitiques et le revirement des banques centrales ont entraîné d'importantes corrections sur la plupart des actifs risqués avec une corrélation inédite entre les obligations et les actions. Les obligations d'État à 10 ans des principales économies de la zone euro ont enregistré une performance négative de 18% en 2022 alors que le MSCI EMU s'est replié de 12%.

Sur un plan sectoriel, le grand gagnant de 2022 est l'énergie qui s'adapte à une performance de 34% portée par l'effet positif de la hausse du baril sur les bénéfices des entreprises du secteur.

Les financières affichent également une performance positive sur l'année (+1 %) grâce à leur sensibilité aux taux d'intérêt et à une bonne maîtrise du coût du risque. À l'inverse, la technologie a subi une forte contraction de ses multiples de valorisation et termine l'année avec un repli de -27%.

Les actions américaines ont été davantage impactées par la remontée des taux avec une baisse du S&P 500 en dollars de 19%, pénalisé par une pondération importante en valeurs technologiques. Les actions émergentes enregistrent quant à elles une correction de 20% en dollars, impactées par la politique sanitaire très stricte menée par la Chine. ■

## AMX

Pour automatiser certains de nos process, améliorer notre sécurité opérationnelle et renforcer nos capacités de contrôle, notre société AGRICA ÉPARGNE a intégré en 2022 un nouveau logiciel très structurant : AMX One. C'est un logiciel qui permet de simplifier et automatiser tous les process de reporting d'une société de gestion (rapports mensuels des fonds, relevés périodiques des mandats de gestion, rapports de risques et de performances...) afin de créer des reportings de façon la plus autonome possible, personnalisée et professionnelle. Le premier apport de ce logiciel est un moteur de calcul permettant de paramétrer et mesurer les indicateurs de risque, les performances, les contraintes de gestion et les frais de gestion des portefeuilles. Le deuxième, une interface de création de graphiques adaptée à la gestion d'actifs qui va permettre de donner vie aux données et d'illustrer la gestion. Le troisième est un outil de création de reporting dans lequel il est possible de modifier toute la charte graphique et d'intégrer différents types de composants : images, indicateurs, tableaux, graphiques... AMX One est une solution SaaS hébergée en France sur des serveurs dédiés et sécurisés. Sécuriser les données de nos clients est primordial pour AGRICA ÉPARGNE.

Emmanuelle FERREIRA  
DIRECTRICE  
DES INVESTISSEMENTS DÉLÉGUÉE



“  
Les premiers effets du changement de cap monétaire opéré par la FED et la BCE devraient apparaître en 2023. Il devrait contribuer à faire ralentir l'inflation mais également à avoir des répercussions négatives sur l'économie réelle. Ce contexte incertain nous amène à une plus grande sélectivité dans nos investissements.



Yann CARRÉ  
RESPONSABLE  
DE LA MULTIGESTION

## Encours et performance de nos gestions

Les encours gérés par AGRICA ÉPARGNE représentent à fin 2022 2,2 milliards d'euros et sont répartis sur quatre typologies de gestion :

- 8 FCPE,
- 2 FIA actions zone euro en multigestion,
- 2 FIA actions zone euro en direct,
- 1 mandat et 1 FIA d'allocation tactique.

### • LES FCPE

#### Les encours

(Exprimés en K€)	2022	2021	2020
AGRICA ÉPARGNE Obligataire	9 975	10 014	8 484
AGRICA ÉPARGNE Défensif	34 167	37 230	34 856
AGRICA ÉPARGNE Équilibre	28 112	29 476	24 775
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	20 182	20 808	17 804
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	4 095	3 923	2 358
AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables	1 355	62	-
AGRICA Obligataire Long Terme	4 870	-	-
AGRICA Convictions Long Terme	17 397	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>120 152</b>	<b>101 514</b>	<b>88 277</b>

La collecte nette totale en épargne salariale s'est élevée à 31 M EUR en 2022, dont 22,4 M EUR pour les deux FCPE créés cet été que sont AGRICA Obligataire Long Terme et AGRICA Convictions Long Terme. Tous nos FCPE ont enregistré une collecte nette positive sur l'exercice. Outre les deux nouveaux FCPE, c'est AGRICA ÉPARGNE Équilibre qui a connu la plus forte croissance avec une collecte nette de 2,5 M EUR.

### Les performances

	2022	2021	2020
AGRICA ÉPARGNE Obligataire	-9,20%	-1,64%	2,76%
AGRICA ÉPARGNE Défensif	-10,76%	2,74%	1,75%
AGRICA ÉPARGNE Équilibre	-13,00%	10,70%	0,94%
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	-11,98%	17,33%	0,85%
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	-17,29%	30,02%	6,64%

Le repli concomitant des marchés actions (-12,5%) et obligataires européens (-18,5%) a pesé sur les performances de nos FCPE. L'exceptionnelle corrélation des deux grandes classes d'actifs dans la baisse n'a pas permis à la diversification de jouer son rôle habituel. Nos allocations obligataires ont néanmoins surperformé leurs indices de référence en 2022.

Du côté des actions, notre exposition structurelle aux actions américaines a contribué négativement. Elle a néanmoins été compensée par les performances satisfaisantes de notre sélection de fonds.

### • LES FIA ACTIONS ZONE EURO EN MULTIGESTION

#### Les encours

(Exprimés en K€)	2022	2021	2020
Encours	657 381	850 594	878 722

Les FIA gérés en multigestion ont enregistré trois rachats en 2022 pour un montant total de 100 M EUR, soit 12% des encours de début d'année. Le repli des marchés financiers a également fait baisser les encours.

### • LES FIA ACTIONS ZONE EURO EN DIRECT

#### Les encours

(Exprimés en K€)	2022	2021	2020
Encours	254 352	291 190	224 860

Les FIA Actions zone euro en direct ont enregistré des rachats en 2022 et ont surtout subi un "effet marché" négatif.

### • MANDAT ET FIA D'ALLOCATION TACTIQUE

#### Les encours

(Exprimés en K€)	2022	2021	2020
Encours	1 145 266	1 278 552	1 189 575

Les fonds d'allocation tactique n'ont pas enregistré de mouvements à leurs passifs durant l'année 2022. L'évolution des encours observée est donc liée exclusivement au repli des marchés financiers.

## Perspectives de marchés 2023

2023 a démarré dans un climat plus constructif pour les marchés financiers. Les incertitudes liées à l'évolution de l'inflation et à l'ampleur du ralentissement économique n'ont pas été totalement levées, mais des signes d'amélioration sont réels. La baisse des prix de l'énergie depuis plusieurs mois et l'atténuation des pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales contribuent à ralentir l'inflation même si la direction de l'inflation sous-jacente est plus incertaine. Les tensions sur le marché du travail restent vives et les hausses de salaire contribuent à une inflation plus structurelle. Le retour à des niveaux conformes aux cibles des banques centrales sera un processus très lent. Sur le plan économique, les indicateurs avancés s'améliorent après plusieurs mois de dégradation continue.

Les grandes institutions internationales prévoient une croissance du PIB de l'ordre de 1% en zone euro et aux États-Unis. La décision récente de la Chine d'abandonner sa politique zéro-Covid améliore également les perspectives. La Chine devrait croître de plus de 5% en 2023 et retrouver son statut de locomotive de l'économie mondiale.

Les marchés actions vont bénéficier de ces perspectives économiques meilleures qu'anticipé fin 2022. Les entreprises devraient être en mesure de préserver leurs bénéfices par action grâce à une croissance nominale du PIB élevée et une bonne capacité à préserver les marges. La réouverture de l'économie chinoise représente une opportunité majeure pour des secteurs tels que le luxe, les biens d'équipements industriels ou la technologie.

Les financières devraient, quant à elles, bénéficier du nouveau paradigme monétaire très favorable à leurs marges d'intérêts.

Du côté des marchés obligataires, les incertitudes persistantes quant à la trajectoire de l'inflation et le rythme de resserrement monétaire pourraient de nouveau générer de la volatilité en 2023. Le consensus actuel prévoyant une baisse des taux directeurs américains dès la fin d'année peut paraître optimiste au vu de la résilience des économies et à la structure même des pressions inflationnistes en cours. Toutefois, la visibilité devrait s'améliorer progressivement au fil des mois. Si la décélération amorcée est confirmée, l'année pourrait également se révéler bénéfique à la classe d'actifs dont les rendements sont désormais beaucoup plus attractifs. ■



## AGRICA ÉPARGNE

# Notre mission d'investisseur de conviction depuis 2008



Depuis 2008, AGRICA ÉPARGNE considère le développement durable comme un facteur de performance à long terme. AGRICA ÉPARGNE a dès lors déployé une démarche d'amélioration dans le cadre des investissements visant à ce que les critères ESG fassent partie des éléments pris en compte dans les décisions d'investissement. Ainsi, pour certains des fonds AGRICA ÉPARGNE, les critères ESG constituent un élément déterminant d'investissement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre exigeant des Principes pour l'investissement responsable, dont est signataire le Groupe AGRICA. Elle est le fruit des valeurs phares du paritarisme, de l'engagement durable, de la solidarité, de la responsabilité et repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.

Pour Patrick Leroy, directeur général délégué : « Notre ADN, empreint des préoccupations liées à la protection sociale et à la santé, s'inscrit dans notre stratégie de performance financière qui vise à proposer une gestion avec un prisme environnement, social et de bonne gouvernance en lien avec les enjeux de notre siècle. Volontairement tournée dans l'identification des solutions d'avenir et des entreprises durablement performantes, notre approche engagée vise un impact sociétal tangible sur le territoire, en rétrocédant des frais de gestion au profit d'organisations de terrain via nos fonds de partage en épargne salariale ou notre fonds AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable. »

### En 2022, AGRICA ÉPARGNE a poursuivi ses développements et son accompagnement ESG et climat pour répondre aux enjeux du développement durable mais aussi pour permettre à ses clients institutionnels et épargnants de donner du sens à leurs investissements.

Cette démarche d'amélioration continue s'est traduite par des actions ainsi que par des investissements dans de nouvelles recherches portant sur la mesure de la température des investissements, le suivi du risque de transition et du risque physique, la quantification des principales incidences ou encore la mesure de la part des activités durables au sens de la réglementation Taxonomie.

Ces développements nous permettent de nous inscrire toujours davantage dans une démarche engagée et visant à ce que l'ensemble des fonds soit analysé sous un prisme ESG, et plus particulièrement pour nos trois Fonds promouvant des caractéristiques ESG et climat. Cette démarche a également bénéficié aux prestations de conseil que

nous réalisons auprès du Groupe AGRICA, de l'Alliance professionnelle Retraite sur près de 13 milliards d'euros d'encours.

En collaboration avec l'agence de notation extra-financière Moody's ESG (anciennement Vigeo Eiris), les cabinets Proxinvest et Deloitte et avec la recherche de l'ONG Urgewald, notre approche combine analyse ESG best in class, exclusion, suivi des controverses, analyse climatique (transition énergétique, carbone, charbon thermique) et dialogue actionnarial.

Aucune dimension ne l'emporte sur l'autre, car nous considérons que la transition climatique ne pourrait se faire sans une transition sociale, accompagnée d'une gouvernance responsable.

Ce prisme ESG et climat s'adapte aux modalités spécifiques de chaque type de gestion : gestion en direct ou multigestion.

Malgré une actualité particulièrement impactante entre dégradation de la situation économique mondiale, guerre en Ukraine, inflation, lobbying des acteurs des énergies – des facteurs qui auraient pu entraver la marche vers un développement plus durable des activités

humaines, avec notamment un recours accru aux énergies fossiles – , AGRICA ÉPARGNE a souhaité poursuivre son engagement et l'accroître, car une autre lecture des événements est cependant possible :

« la nécessité de réduire la dépendance aux énergies non renouvelables et l'opportunité formidable donnée d'aller vers un mix énergétique durable avec un coup d'accélérateur à l'innovation et aux énergies vertes, dans un cadre social et de gouvernance permettant cette mutation. »

C'est avec ce volontarisme que notre société de gestion a poursuivi son engagement à travers différentes initiatives :

- la mise à disposition du fonds AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables, fonds ISR offert dans le cadre de l'épargne salariale et retraite (voir infra les caractéristiques de ce fonds) ;
- l'agrément de l'ensemble de la gamme de FCPE comme fonds de partage afin de poursuivre son engagement à impact sociétal ;

- le renforcement de notre approche propriétaire à travers le suivi de nouveaux indicateurs climat ;
- la poursuite d'ateliers et de formations ESG auprès de nos partenaires et administrateurs ;
- l'actualisation de notre politique de dialogue et d'engagement actionnariale ;
- un dialogue renforcé avec les sociétés de gestion partenaires et les entreprises faisant l'objet d'investissements.

AGRICA ÉPARGNE publiera en juin 2023 sur son site internet [www.agricaepargne.com](http://www.agricaepargne.com) la 2<sup>e</sup> édition de son rapport article 29 relatif à la loi énergie climat de 2019.

## ● NOS CHIFFRES CLÉS

	Encours en M€	%
<b>Encours sous suivi ESG et climat</b>	<b>2 177</b>	<b>100</b>
Gestion avec des caractéristiques ESG : FIA actions zone euro en direct	254	12
Sous prisme ESG et climat par due diligence : Mandat et FIA allocation tactique, FIA actions zone euro en multigestion, FCPE	1 923	88
<b>Étude réalisée sur les encours au 31/12/2021</b>		
<b>Résultats de l'audit indépendant mené par l'agence Moody's ESG (Ex-Vigeo Eiris) sur l'ensemble des encours AGRICA ÉPARGNE</b>	<b>2 177</b>	
Performance ESG <sup>(1)</sup>	Avancée	
Performance de transition énergétique <sup>(1)</sup>	Avancée	
Grade de l'empreinte carbone moyenne (tCO <sub>2</sub> eq)	C	
<b>Résultats de l'audit AGRICA ÉPARGNE mené par due diligence ESG Climat sur : Mandat et FIA allocation tactique, FIA actions zone euro en multigestion, FCPE. Les investissements dans :</b>	<b>Encours</b>	
- des sociétés de gestion se déclarant signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies	100 %	
- des sociétés de gestion déclarant avoir une politique climat	97 %	
- des fonds déclarant une stratégie ESG	96 %	

(1) Échelles de notation

### Empreinte carbone : (tCO<sub>2</sub> eq)

A Modérée

B Significative

C Élevée

D Intense

### Performance ESG et de transition énergétique

++ Avancée

+ Robuste

■ Limitée

■ Faible

L'enquête réalisée fin 2020 auprès d'un échantillon de nos clients avait souligné l'intérêt de ces derniers pour une épargne responsable (81 % des sondés étaient favorables à une performance financière respectueuse des enjeux de développement durable) et avait enrichi nos réflexions et notre souhait de poursuivre nos engagements vers l'investissement responsable.

Cette dynamique s'est traduite encore en 2022 par une série d'actions :

### Le déploiement du FCPE AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables

Fonds nourricier du fonds maître AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable, il offre aux épargnants la possibilité, tout en poursuivant la

constitution d'un patrimoine (sans modification des conditions d'investissement initiales), de s'inscrire dans une dynamique sociétale et responsable au travers de notre société de gestion AGRICA ÉPARGNE. Ce FCPE a pour triple objectif de délivrer une performance financière tout en tenant compte des enjeux de durabilité ESG et climat, notamment, au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, en reversant une contribution sociétale ciblée et immédiatement tangible sur le plan local à travers sa dimension fonds de partage.

**Le déploiement en avril 2022 de la gamme FCPE d'épargne salariale en 100 % fonds de partage\***

AGRICA ÉPARGNE a transformé l'ensemble de sa gamme de FCPE en fonds de partage, reversant 5 à 10% de ses frais de gestion aux deux organisations ci-dessous présentées : Siel Bleu et Clinattec, – il est à noter que la transformation est sans aucun frais, ni abandon de gain pour l'épargnant.

\* Un placement collectif dit "de partage" est un véhicule qui s'engage à verser un don directement ou indirectement, à un ou plusieurs organismes prédéterminés, selon des modalités définies par ses documents réglementaires. Extrait du texte de référence : articles 319-16 et 321-120 du règlement général de l'AMF.



Florence BIHOUR-FRÉZAL  
DIRECTRICE DE LA STRATÉGIE ESG,  
DES OPÉRATIONS COMMERCIALES  
ET DE LA COMMUNICATION  
D'AGRICA ÉPARGNE

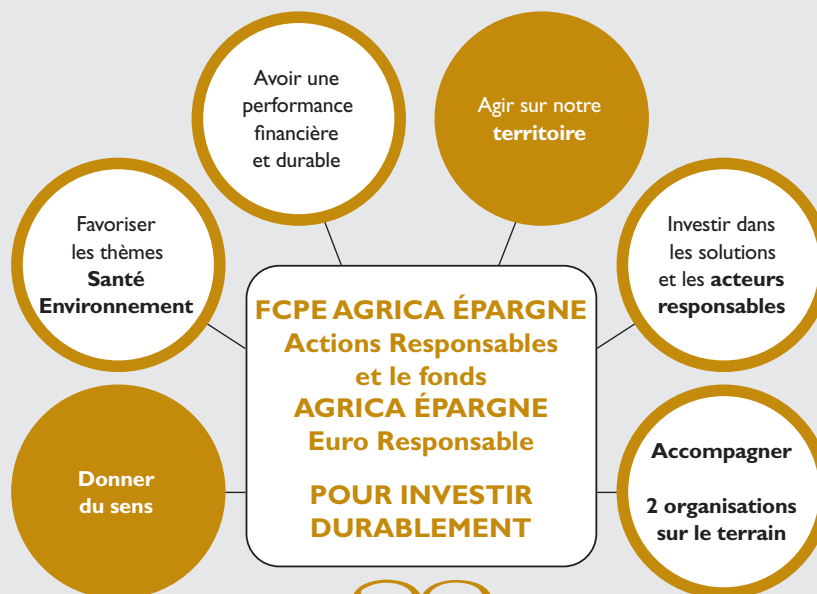
“  
C'est ainsi qu'en 2022  
AGRICA ÉPARGNE  
aura reversé à travers  
ses 7 fonds de partage  
à Clinattec et Siel Bleu  
68 000 euros de  
frais de gestion.



L'association **Siel Bleu** a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'**activité physique**.



Le **fonds de dotation de Clinattec** finance le développement de nouvelles technologies contre les **maladies neurodégénératives** telles que Parkinson, Alzheimer...



AGRICA ÉPARGNE  
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE



## AGRICA ÉPARGNE

# Accompagner durablement des épargnants et des dirigeants d'entreprise



Depuis 2004, forte de l'expertise du Groupe dans l'accompagnement et le service auprès des entreprises, notamment de petite taille, AGRICA ÉPARGNE a su, en complémentarité des garanties de protection sociale offertes par le Groupe AGRICA, développer dans le respect du dialogue social des offres d'épargne salariale et retraite répondant aux besoins des entreprises en recherche de solutions visant le partage du profit, la motivation et la fidélisation des collaborateurs.

Ces solutions s'inscrivent également dans le cadre d'une gestion patrimoniale de long terme, pour les entreprises qui font de la retraite un axe majeur de leur politique sociale.

Ces offres épargne salariale et retraite permettent aussi à ces dirigeants d'entreprise de disposer d'une option patrimoniale dans le cadre fiscal et social avantageux de l'épargne salariale.

**2022 a été pour AGRICA ÉPARGNE une année dynamique en épargne salariale et retraite sur le plan à la fois de la collecte, mais aussi du développement de son offre auprès tant des entreprises clientes que du Groupe AGRICA en l'accompagnant dans le cadre du nouveau Plan Épargne Retraite (PER) Assurantiel CCPMA.**

Au cours de l'exercice 2022, AGRICA ÉPARGNE s'est mobilisée sur six chantiers stratégiques :

• accompagner le Groupe AGRICA dans le cadre de son offre en unités de compte du PER CCPMA ;

- enrichir ses offres d'épargne salariale et retraite à travers la création et la distribution de trois nouveaux fonds dont deux par délégation de gestion avec Amundi AM ;
- faire agréer avec succès auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sa gamme de FCPE en fonds de partage pour une épargne engagée et sociétale ;
- poursuivre le développement de l'accord partenaire avec l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage) visant à proposer à près de 3 500 entreprises adhérentes des solutions en épargne salariale et retraite ;
- faire connaître et développer l'épargne salariale et retraite auprès des petites entreprises à travers notamment :
- définir et lancer le développement d'une plateforme de dématérialisation des offres d'épargne salariale et retraite ;



“

L'épargne salariale et retraite est probablement un des meilleurs outils pour favoriser la croissance de l'entreprise et partager la valeur créée. L'accord interprofessionnel conclu le 10 février 2023 par les partenaires sociaux, qui généralise le partage de la valeur à l'ensemble des entreprises – y compris aux TPE et PME – est une avancée incontestable.”

Patrick LEROY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

■ Des événements :

- le soutien à la 6<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'épargne salariale, qui s'est tenue du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022, initiative de Place, lancée en 2017 par l'AMF, l'AFG, les Directions générales du Travail et du Trésor et la Finance pour tous, dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière ;
- l'organisation de la "Matinée épargne salariale d'AGRICA ÉPARGNE" du 31 mars 2022, à la Maison des Centraliens, visant à comprendre, promouvoir et offrir les bénéfices de l'épargne salariale auprès des TPE, professions libérales et chefs d'entreprise, avec la participation de la revue Décideurs Magazine ;
- le partenariat avec le magazine de L'AGEFI à la conférence Réformes des retraites & épargne en entreprise, organisée le 24 novembre 2022.

■ Des campagnes d'information auprès des entreprises.

■ La conception de la nouvelle lettre financière d'AGRICA ÉPARGNE visant à contribuer à l'effort d'éducation financière encouragé par la loi Pacte et l'Autorité des marchés financiers (AMF), proposant un décryptage de l'actualité financière, économique, environnementale et sociale pour tous.

**En 2022, l'encours des fonds gérés et distribués en épargne salariale et en retraite assurantielle a atteint 152,408 millions d'euros.**

**Les encours**

(Exprimés en K€)	2022	2021	2020
AGRICA ÉPARGNE Obligataire	9 975	10 014	8 484
AGRICA ÉPARGNE Défensif	34 167	37 230	34 856
AGRICA ÉPARGNE Équilibre	28 112	29 476	24 775
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	20 182	20 808	17 804
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	4 095	3 923	2 358
AGRICA ÉPARGNE Actions Responsables	1 355	62	-
AGRICA Obligataire Long Terme	4 870	-	-
AGRICA Convictions Long Terme	17 397	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>120 152</b>	<b>101 514</b>	<b>88 277</b>

• De plus, AGRICA ÉPARGNE distribue également quatre fonds d'épargne salariale et retraite d'Amundi (Groupe Crédit Agricole), dont l'encours s'élève au 31 décembre 2022 à **32,256 millions d'euros répartis comme suit :**

- 21 531 K€ pour Amundi 3 mois ESR,
- 9 557 K€ pour Amundi Label Équilibre Solidaire ESR,
- 1 114 K€ pour Amundi Label Harmonie Solidaire ESR,
- 55 K€ pour Amundi Protect 90 ESR.

**> L'encours global s'élève à 152,408 millions d'euros, soit une hausse de plus de 19% par rapport à 2021.**

● **ZOOM ÉPARGNE RETRAITE PER ASSURANTIEL CCPMA**

AGRICA ÉPARGNE met son expertise au service de l'assurance retraite des 5 000 entreprises clientes et des 300 000 cotisants du régime CCPMA Prévoyance.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, AGRICA ÉPARGNE a construit aux bénéfices du Groupe AGRICA et plus spécifiquement des salariés cotisants au régime de la CCPMA Prévoyance une offre financière en unités de compte venant compléter le fonds en euro dans le cadre du Plan Épargne Retraite CCPMA. Dans ces conditions, l'ensemble de la gamme FCPE d'AGRICA ÉPARGNE a été modifié afin d'accueillir la "part assureur" et a été augmenté de deux nouveaux fonds développés en partenariat avec AmundiAM et dont AGRICA ÉPARGNE assure la gestion par délégation.

**Les principaux indicateurs du PER Assurantiel de l'exercice 2022**

Au 31 décembre 2022, l'encours sur les fonds en unités de compte proposés par AGRICA ÉPARGNE s'élevait à 27,456 millions d'euros au profit de 50 400 salariés cotisants qui se sont saisis de cette possibilité à travers la gestion libre et/ou pilotée. Il est important de souligner que ces éléments ne sont pas représentatifs d'un exercice, car ils ne portent pas sur une année complète et correspondent à une année de lancement nécessitant une période d'appropriation des nouvelles modalités par ses parties prenantes.

● **ZOOM ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE**

**Les principaux indicateurs de l'épargne salariale et retraite de l'exercice 2022**

Malgré une année 2022 marquée par une actualité financière, économique et géopolitique complexe, AGRICA ÉPARGNE a enregistré des résultats satisfaisants se traduisant par :

- **une année de croissance de la collecte brute** qui dépasse son plus haut niveau depuis 2019 pour s'établir à 22,8 millions d'euros (+15% par rapport à 2021) ;
- une croissance de la collecte de fin d'année qui dépasse de +8% celle de l'exercice précédent ;
- des rachats en progression de 5% par rapport à l'année 2021, une augmentation limitée malgré un cadre favorable avec le cas déblocage exceptionnel de la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » ;
- **une collecte nette qui affiche une progression de 27% par rapport à 2021 ;**
- **un encours qui s'établit au 31 décembre 2022 à 124,952 millions d'euros en recul de -2,1% par rapport à l'année 2021 (contre -3,2% sur le plan national\*), sous l'effet des marchés financiers.**

\* Source AFG mars 2023 : les encours épargne salariale et retraite au 31/12/2022 relèvent une légère baisse de 3,2% sur un an.

**La collecte**

**> La collecte brute au 31 décembre 2022 s'élève à 22,838 millions d'euros, soit une croissance de près de 15% par rapport à 2021.**

Collecte brute 2018	19,15 M€
Collecte brute 2019	22,44 M€
Collecte brute 2020	15,99 M€
Collecte brute 2021	19,93 M€
Collecte brute 2022	22,84 M€

> La collecte nette au 31 décembre 2022 s'établit à 10 895 616 euros soit une progression de 27 % par rapport à 2021. Cette progression est essentiellement liée à une collecte soutenue et des rachats contenus.

Collecte nette 2018	11,00 M€
Collecte nette 2019	3,12 M€
Collecte nette 2020	7,71 M€
Collecte nette 2021	8,58 M€
Collecte nette 2022	10,89 M€

### Les dispositifs d'épargne retraite d'AGRICA ÉPARGNE

#### • Les encours d'épargne retraite

Nos encours sur les dispositifs d'épargne retraite ont progressé de +2% et représente 28% de l'encours global.

(Les statistiques AFG sur les encours épargne retraite au 31/12/2022 relèvent une légère baisse de -2,3% sur un an)\*.

En effet, la part des offres retraite d'AGRICA ÉPARGNE représente :

- 28% des encours (contre 15,7% selon les statistiques AFG),
- 30% de la collecte brute.

\* Voir source AFG mars 2022 : Association française de la gestion financière, dont relève AGRICA ÉPARGNE.

#### Progression du nombre de dispositifs Retraite

Épargne Retraite 2018	615	-
Épargne Retraite 2019	703	14,3%
Épargne Retraite 2020	748	6,4%
Épargne Retraite 2021	884	18,0%
Épargne Retraite 2022	969	9,6%

### Dispositifs installés en encours

Épargne retraite	27,8% de l'encours
Épargne salariale	72,2% de l'encours

#### • La Gestion pilotée

100 % de l'offre Retraite AGRICA ÉPARGNE propose la possibilité d'une gestion pilotée qui consiste à adapter progressivement, au sein d'une grille d'allocation, la répartition des placements en fonction du temps restant à courir jusqu'à la date estimée du départ à la retraite. Dans son offre d'épargne retraite AGRICA ÉPARGNE propose trois profils d'allocation : prudent, équilibre ou dynamique.

Sur nos encours en épargne retraite 17 % sont en gestion pilotée :

Gestion libre Épargne Retraite	83 %
Gestion pilotée Épargne Retraite	17%*

\* Les statistiques AFG sur les encours épargne retraite au 31/12/2022, relève que les encours de la gestion pilotée représentent plus du tiers des encours d'épargne retraite.

#### Entreprises clientes

Le nombre d'entreprises clientes a progressé sur un an de 7,5%.

#### Épargnants

Sur les 32 936 salariés clients, 20 944 disposent d'un compte d'épargne salariale ou retraite contre 19 846 en 2021, soit une progression de 7%.

## Perspectives commerciales épargne salariale et retraite 2023

Les projections 2023 ont été adoptées par l'Assemblée des associés qui s'est tenue le 15 décembre 2022.

#### > Épargne retraite PER Assurantiel CCPMA

Les unités de compte d'AGRICA ÉPARGNE recevront en 2023 une partie des flux de cotisations obligatoires annuelles, des flux de cotisations individuelles et des flux 2022.

#### > Épargne salariale et retraite

> Il est estimé une collecte brute de 22,5 millions d'euros.

> Dans ce cadre, les encours d'épargne salariale d'AGRICA ÉPARGNE devraient se situer à 134 millions d'euros.

#### Pour la réalisation des objectifs d'épargne salariale et retraite, les actions suivantes ont été envisagées :

Nous nous inscrivons activement dans des campagnes de communication multisupports visant la promotion des avantages sociaux et fiscaux de l'épargne salariale et retraite en ligne avec l'action des pouvoirs publics pour des dispositifs tant de participation que d'intéressement.

Ces campagnes cibleront notamment les entreprises de moins de 50 salariés à travers : des coopérations nationales, des participations et des organisations d'événements auprès des entreprises/prescripteurs.

Enfin, des campagnes d'information et de collecte seront réalisées à destination des chefs d'entreprise, des directions des ressources humaines et des salariés.

Nous poursuivons la modernisation de nos dispositifs d'épargne salariale dans le cadre de notre politique tant de souscription que de fidélisation digitale avec nos partenaires.

Ces évolutions visent également à participer à l'effort d'information et de pédagogie financière tout en facilitant la mise à disposition opérationnelles des dispositifs d'épargne entreprise et d'épargne retraite pour tous les salariés des grandes et petites entreprises.

Nous nous appuyerons sur l'Accord national interprofessionnel conclu le 10 février 2023 par les partenaires sociaux à l'invitation du gouvernement dans le prolongement de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat du 16 août 2022, qui a permis d'engager une nouvelle étape qui sera probablement un levier de croissance de notre activité.

Enfin, nous serons comme toujours présents au cœur des territoires pour accompagner toutes les entreprises et branches professionnelles qui souhaiteraient profiter des avantages de l'épargne salariale et retraite. ■

## Les comptes annuels

Le compte de résultat ainsi que le bilan font l'objet d'une annexe au présent rapport.

**Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.**

## Évolution des activités, des résultats et de la situation financière de la société

- **Le chiffre d'affaires** d'AGRICA ÉPARGNE au 31/12/2022 s'est élevé à 4 013 K€ contre 4 053 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 1 %.

**Le chiffre d'affaires** se compose des activités suivantes :

- **L'activité gestion d'actifs** : a généré globalement un chiffre d'affaires de 2 046 K€, en baisse de 20 % par rapport à l'exercice précédent du fait, principalement, de la baisse des encours en lien avec l'effet marché et à de la décollecte de nos clients institutionnels.
- **L'activité prestation de conseil en investissement responsable** : a généré un chiffre d'affaires de 497 K€ conforme à nos objectifs et en augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette activité s'exerce auprès du Groupe AGRICA et de l'Alliance professionnelle retraite par des contrats de prestations de conseil en investissement responsable sur l'ensemble de leur gestion d'actifs.
- **L'activité épargne salariale et retraite** : a généré un chiffre d'affaires de 1 086 K€ en progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment d'une croissance de la collecte brute et de la collecte nette, venant ainsi compenser une contraction des encours liée à l'effet marché.
- **L'activité prestation de conseil réglementaire** : a généré un chiffre d'affaires de 384 K€.

Le chiffre d'affaires 2022 est conforme au budget révisé, il atteint un taux de réalisation de 99 %.

- **Les charges variables sur chiffre d'affaires** se sont élevées à 330 K€ contre 400 K€ sur l'exercice précédent.
- Les charges variables sont à 79 % du budget révisé en lien avec une régularisation de charges en faveur d'AGRICA ÉPARGNE.

- **Les charges de personnel** se sont élevées à 1 966 K€ contre 1 720 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 14 %, conséquence notamment :
  - du renforcement des moyens humains au sein de l'activité gestion d'actifs,
  - de la politique salariale et d'épargne salariale.

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget révisé 2022.

- **Les frais généraux** se sont élevés à 1 215 K€ contre 860 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 41 %, conséquence notamment :
  - d'une prestation de management de transition,
  - de prestations de conseil en middle office et en organisation,
  - de prestations de conseil sur l'activité épargne salariale et sur l'ESG,
  - de l'acquisition de nouvelles licences et d'outils d'informations financières,
  - de l'acquisition d'un logiciel d'optimisation de tous nos processus de reporting et de contrôle interne,
  - de la mise en place d'outils de cybersécurité.

Les frais généraux sont en recul par rapport au budget révisé à 92 % avec des ajustements dans les prestations externes réalisées notamment pour les FCPE, la communication, les coûts informatiques.

- **Le résultat d'exploitation** s'élève à 424 K€ contre 1 022 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 59 %.
- **Le résultat net** s'élève à 345 K€ contre 791 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 56 %.

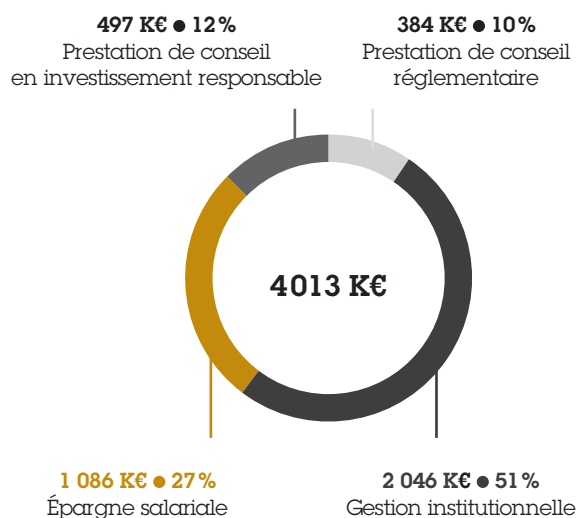
Le résultat net est supérieur au budget révisé à 112 % grâce à l'effet sur les coûts variables et la baisse des frais généraux.

À la clôture de l'exercice, les **capitaux propres** de la société s'élèvent à 4 905 K€.

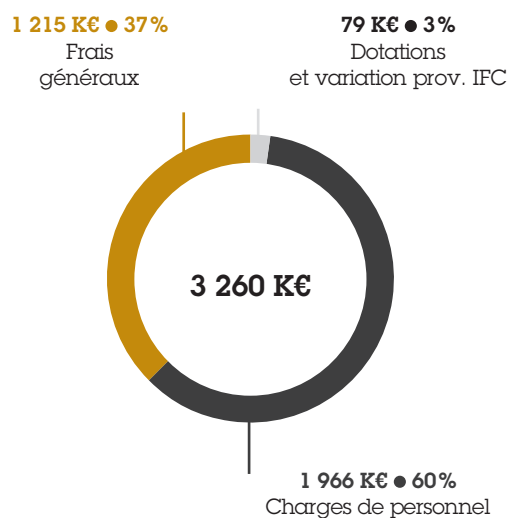
ARRÊTÉ 2022

(Exprimés en €)	Arrêté 2021	Budget révisé 2022	Arrêté au 31/12/2022	R2022 / R2021	R2022 / BR2021
<b>Gestion d'actifs</b>	2 565 295	2 096 051	2 046 093	-20%	+98%
<b>Épargne salariale et retraite</b>	1 012 748	1 093 122	1 086 200	+7%	+99%
<b>Prestation de conseil en investissement responsable</b>	474 734	497 123	497 123	+5%	+100%
<b>Prestation de conseil réglementaire</b>	0	364 525	384 025		+105%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 052 777</b>	<b>4 050 821</b>	<b>4 013 442</b>	<b>-1%</b>	<b>+99%</b>
Rédistribution fonds de partage	48 544	80 000	67 654	+34%	+82%
Rétrocession CCPMA / Amundi	0	200	0		
Rétrocession distributeur (TPM)	0	0	0		
Rémunération du réseau	277 763	278 200	330 272	+19%	+119%
Exonérations tarifaires de tenue de compte et autres remises	73 980	58 045	-67 821	-188%	-113%
<b>Charges variables sur chiffre d'affaires</b>	<b>400 288</b>	<b>416 444</b>	<b>330 105</b>	<b>-18%</b>	<b>+79%</b>
<b>Marge sur coût variable</b>	<b>3 652 489</b>	<b>3 634 377</b>	<b>3 683 337</b>	<b>+1%</b>	<b>+101%</b>
Charges de personnel	1 719 853	1 956 605	1 966 104	+14%	+100%
Frais généraux	859 558	1 324 822	1 214 908	+41%	+92%
Dotations aux amortissements et provisions IFC/IFC versés	51 049	73 016	78 668	+54%	+108%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>2 630 460</b>	<b>3 354 443</b>	<b>3 259 681</b>	<b>+24%</b>	<b>+97%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 022 029</b>	<b>279 933</b>	<b>423 656</b>	<b>-59%</b>	<b>+151%</b>
Résultat financier	10 524	0	39 579	+276%	
Résultat courant avant impôt	1 032 553	279 933	463 236	-55%	+165%
Résultat exceptionnel	3	0	0		
Impôt sur les sociétés	241 550	69 983	118 282	-51%	+169%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>791 006</b>	<b>209 950</b>	<b>344 954</b>	<b>-56%</b>	<b>+164%</b>

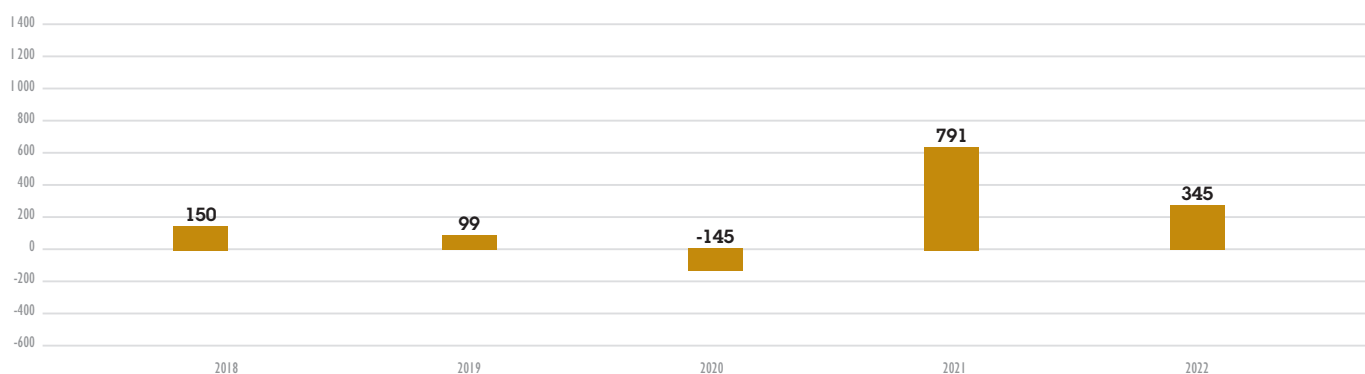
Répartition du chiffre d'affaires 2022



Répartition des charges de fonctionnement 2022



RÉSULTATS NET (EXPRIMÉS EN K€)





● **INFORMATIONS LÉGALES SUR L'EXERCICE 2022**

Il est précisé que la société :

- n'a pas effectué d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce concernant la prévention des risques technologiques,
- n'a pas de filiales, ni de prises de participations au cours de l'exercice 2022,
- n'a eu aucune dépense non déductible fiscalement,
- n'a pas racheté ses propres actions au cours de l'exercice.

**Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients**

	Article D. 441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus à 30 jours	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus à 30 jours	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-	22	1	0	3	26	-	1	-	-	2	3
Montant total des factures concernées (TTC)	-	131 055	-1 006	-	737	130 786	-	3 264	-	-	2 287	5 551
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	100,21	-0,77	-	0,56	100						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,10	-	-	0,07	0,17	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	NÉANT						NÉANT					
<b>(C) Délais de paiement des références utilisées (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	NÉANT						NÉANT					

● **DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Sur les résultats 2019	Sur les résultats 2020	Sur les résultats 2021
0 €	0 €	600 000 €
CPCEA : 0 €	CPCEA : 0 €	CPCEA : 150 000 €
AGRI PRÉVOYANCE : 0 €	AGRI PRÉVOYANCE : 0 €	AGRI PRÉVOYANCE : 150 000 €
CCPMA PRÉVOYANCE : 0 €	CCPMA PRÉVOYANCE : 0 €	CCPMA PRÉVOYANCE : 300 000 €

● **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE : RAS.**

● **PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2023**

Le budget prévisionnel 2023 d'AGRICA ÉPARGNE a été adopté par l'Assemblée des associés du 15 décembre 2022.

Les hypothèses budgétaires 2023 font état :  
 - d'un **chiffre d'affaires** prévisionnel de 4 548 K€,

- de **charges de fonctionnement** (charges d'exploitation hors charges variables) de 3 173 K€,  
 - d'un **résultat d'exploitation** de 437 K€,  
 - d'un **résultat net positif** d'environ 328 K€.

## Les conventions

### Conventions réglementées

Au regard des dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, il convient d'indiquer que le contrat de travail du dirigeant effectif mandataire social d'AGRIC A ÉPARGNE est qualifié de convention réglementée.

Il s'agit du contrat de travail de Monsieur Patrick LEROY, lequel a donné lieu à l'établissement d'un rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur leur exécution sur l'exercice 2022.

### Conventions libres

- **Convention adoptée sur exercice 2022** : néant.
- **Conventions signées ou réactualisées sur exercices précédents** : sur les exercices précédents, plusieurs conventions ont été conclues entre Groupe AGRICA et AGRICA ÉPARGNE. Ces conventions ont continué de produire leurs effets durant l'exercice 2022.

Il s'agit :

- d'une **convention** signée en décembre 2021 entre **AGRIC A ÉPARGNE** et **l'Alliance Professionnelle Retraite AGIRC-ARRCO** et dont l'objet porte sur les modalités de déploiement de la charte ISR de l'Alliance Professionnelle Retraite AGIRC-ARRCO ;
- de trois **conventions de gestion** conclues le 6 août 2019 entre le GIE AGRICA GESTION et AGRICA ÉPARGNE dont l'objet de chacune de ces conventions vise à confier à AGRICA ÉPARGNE la gestion d'un fonds dédié aux institutions de prévoyance membres du Groupe AGRICA ;
- d'un **Contrat de Prestations de Services dans le domaine du conseil** conclu le 6 août 2019 entre le GIE AGRICA GESTION et AGRICA ÉPARGNE dont l'objet vise principalement au suivi et au déploiement du référencement de la politique ISR du Groupe AGRICA ;

- du **mandat de gestion entre AGRICA ÉPARGNE et Alliance Professionnelle Retraite ARRCO** dont le dernier avenant a été conclu en juin 2018 ;
- de la **convention de gestion du fonds AGRICA ÉPARGNE Euro Sélection** dédié aux institutions du Groupe AGRICA. Cette convention a été conclue en novembre 2017 entre le GIE AGRICA GESTION et AGRICA ÉPARGNE ;
- d'une **convention de gestion** à laquelle sont annexés les modalités de rémunération par AGRICA ÉPARGNE du réseau commercial du Groupe AGRICA ainsi que le contrat de bail ;
- d'un **mandat de démarchage bancaire et financier** conclu entre le Groupe AGRICA et AGRICA ÉPARGNE ;
- d'une **convention de prestations de conseil en épargne salariale** conclue entre le Groupe AGRICA et AGRICA ÉPARGNE.

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
• Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
• Nombre d'actions	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
- ordinaires	-	-	-	-	-
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	4 013 442	4 052 777	3 070 242	2 884 313	3 235 611
• Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	541 904	1 083 605	(134 918)	190 926	260 728
• Impôts sur les bénéfices	118 282	241 550	0	38 733	63 867
• Participation des salariés	-	-	-	-	-
• Dot, amortissements et provisions	78 668	51 049	10 070	53 337	46 462
• Résultat net	344 954	791 006	(144 988)	98 856	150 399
• Résultat distribué	300 000	600 000	0	0	120 000
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
• Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, et provisions	2,8241	5,6137	-0,8995	1,0146	1,3124
• Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	2,2997	5,2734	-0,9666	0,6590	1,0027
• Dividende attribué	2	4	0	0,00	0,80
<b>PERSONNEL</b>					
• Effectif moyen des salariés	14	13	11	11	12
• Masse salariale	1 201 588	1 084 943	1 316 321	973 998	897 347
• Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	722 059	599 144	490 550	557 884	538 526

# Les résolutions

I

## Approbation des comptes 2022

« L'Assemblée des associés, après avoir entendu les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports,
- le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Elle donne au Président quitus de sa gestion. »

II

## Affectation du résultat

« L'Assemblée des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat distribuable de 1 604 632 €

- composé du report à nouveau antérieurement créditeur de 1 259 678 € ;
- augmenté du résultat de l'exercice de 344 954 € ;

de la façon suivante :

- à la distribution aux associés d'un dividende de 2 € par action, soit pour les 150 000 actions composant le capital un dividende total de 300 000 €.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- le solde en totalité en report à nouveau ainsi porté à : 1 304 632 €.

Le dividende attribué aux associés, personnes morales, n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée des associés prend acte de ce que, le montant des dividendes mis en distribution, au titre des années précédentes, a été le suivant :

Exercice 2019 : 0,00 €

Exercice 2020 : 0,00 €

Exercice 2021 : 4,00 €

L'Assemblée des associés prend acte que les comptes de l'exercice ne comportent pas de dépenses et charges, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. »

III

## Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes

« L'Assemblée des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 21 des statuts et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport. »

IV

## Constatation du départ de Monsieur Thierry CHARON et autorisation de la nomination de Madame Emmanuelle FERREIRA en remplacement

« L'Assemblée des associés, conformément aux dispositions de l'article 18.3 des statuts et après avoir entendu les observations du Président, prenant acte que Monsieur Thierry CHARON, codirigeant effectif non-mandataire social de la Société avec le titre de Directeur Général Adjoint, cessera ses fonctions salariées au sein de la Société à effet du 30 juin 2023, autorise en conséquence le Président à formaliser à effet de cette date le retrait à Monsieur Thierry CHARON de sa qualité de dirigeant effectif non-mandataire social de la Société au sens des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers applicables aux sociétés de gestion de portefeuille, autorise, conformément à l'article 18 des statuts, le Président à nommer, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2023, Madame Emmanuelle FERREIRA afin d'exercer, en remplacement de Monsieur Thierry CHARON et dans le cadre de ses fonctions salariées au sein de la Société et sans mandat social, les fonctions de codirigeant effectif non-mandataire social de la Société au sens des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers applicables aux sociétés de gestion de portefeuille et de l'article 18.3 des statuts, avec le titre de Directeur Général Adjoint, décide que la nomination de Madame Emmanuelle FERREIRA sera effectuée pour une durée de quatre ans à compter de sa date d'effet, et que, au terme de cette durée ou à tout moment auparavant en cas de cessation des fonctions salariées de Madame Emmanuelle FERREIRA au sein de la Société, le Président est autorisé à formaliser le retrait à Madame Emmanuelle FERREIRA de sa qualité de dirigeant effectif non-mandataire social de la Société.

V

## Renouvellement du mandat de Président de Monsieur Bernard LOLLIOT

« L'Assemblée des associés, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, décide de renouveler, à effet du 3 décembre 2023 et pour une durée de quatre ans, le mandat social de Président de Monsieur Bernard LOLLIOT, prend acte que Monsieur Bernard LOLLIOT a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat. »

VI

## Renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Patrick LEROY

« L'Assemblée des associés, conformément aux dispositions des articles 18.1 et 18.2 des statuts et après avoir entendu les observations du Président, autorise le Président à renouveler, à effet du 24 septembre 2023 et pour une durée de quatre ans, le mandat social de Directeur Général Délégué de Monsieur Patrick LEROY, prend acte que Monsieur Patrick LEROY a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat. »

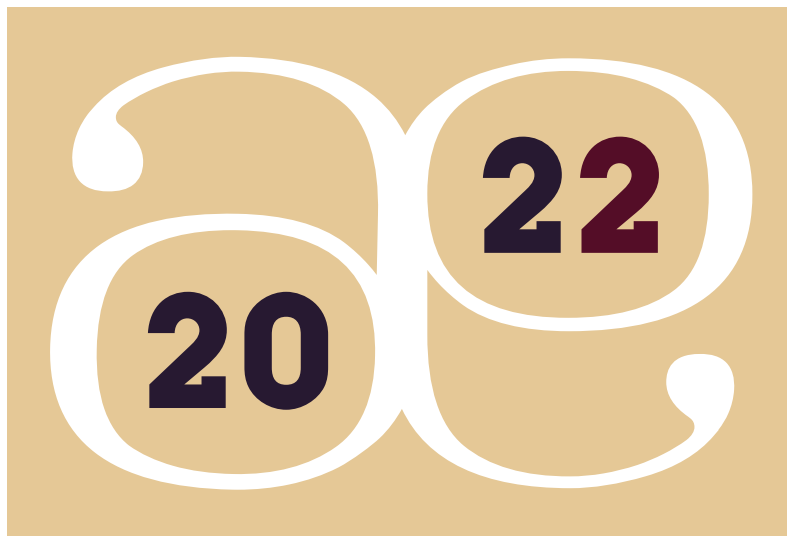
VII

## Pouvoirs pour les formalités

« L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à Monsieur Patrick LEROY à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt et de signer tous actes afférents aux décisions ci-dessus adoptées. »



SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'AGRICA ÉPARGNE  
[www.agricaepargne.com](http://www.agricaepargne.com)



Ce document et son annexe s'inscrivent dans le cadre de l'établissement et de la présentation des comptes sociaux d'AGRICA ÉPARGNE et ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente.

Ils ne peuvent être assimilés à un conseil en investissement.

Après l'approbation des comptes sociaux par les associés et conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents sus-évoqués feront l'objet de formalités de publicité.